



Chez TUI, voyagez avec le sourire !

Afin d'organiser au mieux votre séjour, nous vous invitons à respecter les directives de votre lieu de vacances et de vous mettre en conformité avec les mesures suivantes :



JAPON

FORMALITÉS ADMINISTRATIVES*

- **Passeport en cours de validité** pour toute la durée du séjour.
- Pour un séjour inférieur à 90 jours, le visa n'est pas exigé. Il est cependant **conseillé de renseigner** en ligne, préalablement à l'entrée sur le territoire japonais, dans le cadre de la procédure Fast Track, les informations requises sur le site [Visit Japan Web](#) afin de faciliter les contrôles à l'arrivée sur le territoire japonais.
- Il est vivement recommandé de disposer d'un contrat d'assistance ou d'une assurance permettant de couvrir tous les frais médicaux (chirurgie, hospitalisation, etc.) et de rapatriement sanitaire, au risque de ne pas avoir accès aux soins, y compris en cas d'urgence vitale.
- **Les mineurs** voyageant seuls ou avec une personne ne disposant pas de l'autorité parentale doivent être munis d'une autorisation de sortie de territoire.
- Nous vous recommandons de vous munir d'une copie papier recto-verso de vos certificats et formulaires ou de numériser ceux-ci sur votre propre adresse électronique.

FORMALITÉS SANITAIRES

Vaccination et/ou traitements conseillés :

- Être à jour dans ses vaccinations habituelles (DTP et ROR).
- Anti-moustique recommandé.

FORMALITÉS COVID

- Depuis le 29 avril 2023 Il n'est plus nécessaire de présenter un certificat de guérison ou de vaccination ou un résultat négatif du test COVID 19 pour entrer au Japon.